



MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

204.01/1545/RE/2015

A Madame Federica Mogherini,

Haute Représentante de l'Union
Européenne Pour les affaires étrangères et
la Politique de Sécurité

A Monsieur Neven Mimica,

Commissaire européen à la Coopération
Internationale et au Développement

A

Bruxelles.

Objet : votre invitation aux consultations, article 96 (Cotonou)

Madame la Haute Représentante,

Monsieur le Commissaire,

Nous accusons bonne réception de votre courrier, Réf. N°A(2015)5021414-5616257, du 18 novembre 2015, répondant à notre propre lettre n°204.01/1587/RE/2015 du 11 novembre 2015, au sujet de la requête de l'Union européenne d'ouvrir les consultations sur base de l'article 96 de l'accord de Cotonou.

Le Gouvernement de la République du Burundi prend bonne note de la position de l'Union Européenne. En dépit de nos divergences de vues sur les questions soulevées dans ces correspondances, nous aimerions indiquer que, dans le but d'améliorer davantage ses relations avec l'Union Européenne et ses Etats membres, pour le bien de nos Peuples respectifs, le Gouvernement de la République du Burundi accepte l'invitation formulée en date du 27 octobre 2015 par l'estimée organisation.

Notre Gouvernement formule le vœu que, dans ces consultations, il aura l'opportunité d'apporter tous les éclaircissements nécessaires, afin d'aboutir à un accord mutuellement satisfaisant.

1
AAW

Enfin, à défaut d'avoir la première session au Burundi, notre Gouvernement souhaiterait informer la partie européenne de son vœu le plus ardent de voir les sessions ultérieures éventuelles de ces consultations se tenir au Burundi, dans des délais à convenir mutuellement.

Dans l'attente de vous lire, veuillez croire, Madame la Haute Représentante, Monsieur le Commissaire, en l'expression de ma haute considération.

Ambassadeur Alain Aime Nyamitwe
Ministre des Relations Extérieures et de
la Coopération Internationale

